

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En cas d'achat, je m'engage à accepter les conditions de vente telles que décrites au catalogue, figurant sur les sites internet anticthermal.com et interencheres.com et affichées dans la salle des ventes. Je reconnais la valeur probante de l'acceptation de ces conditions de vente.

1. Concernant la vente aux enchères :

- La loi française est applicable aux présentes conditions générales de vente aux enchères publiques qu'elles régissent. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur interprétation ou leur exécution sera soumise aux tribunaux compétents.

- Elle sera faite au comptant.

- Le prix d'adjudication est réputé TTC.

Les acquéreurs paieront en sus les enchères :

- 24% TTC pour les ventes de la SAS (volontaire).
- 14.28% TTC pour les ventes judiciaires.

Pour les acheteurs d'Interenchères, il vous sera facturé au profit d'interencheres.com :

- 1.8% TTC pour les ventes de la SAS.
- 1.8%TTC pour les ventes judiciaires.
- 72 € TTC par véhicules (ventes judiciaires et volontaires).

- La diffusion publique du catalogue de vente numérique vaut publicité préalable.

- La vente se fera avec les garanties énoncées au catalogue et compte-tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal, réserve faite pour les clefs, serrures, bronzes, ferrures et marbre qui auraient été remplacés à une époque indéterminée ainsi que pour les réparations d'entretien et de rentoilage des tableaux.

- Sauf indication contraire, les montres sont vendues en l'état, sans garantie de fonctionnement.

- S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même objet, soit à haute voix, soit par signe ou par internet, et qu'ils réclament en même temps cet objet après le prononcé d'adjudication, ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix des dernières enchères, et le public sera admis à enchérir de nouveau (y compris sur le Live).

- Le commissaire-priseur est libre d'arrêter ou de relancer les enchères en cas de rupture de liaison internet.

- Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée pour les manques et défauts minimes.

- Pour les ventes à distance, l'acquéreur est réputé avoir demandé un état descriptif de l'objet avant la vente ainsi que des photos complémentaires uniquement par mail, aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

- Les reproductions photographiques peuvent ne pas donner une image entièrement fidèle de l'état réel d'un lot, notamment parce que les couleurs ou les ombres figurant sur la reproduction peuvent différer de ce que percevrait un observateur direct. Les dimensions des lots sont données à titres indicatif, avec une marge d'erreur raisonnable (inférieur à 10%).
- Pour des objets dont l'estimation ne dépasse pas 200€ le descriptif ne peut-être que partiel. En cas de non demande de descriptif complémentaire avant la vente, aucune réclamation ne pourra être évoquée.
- Conformément à l'article L 321-7 du code du commerce, les actions en responsabilité des SVV et des experts qui les assistent, se prescrivent par 5 ans à compter de la vente.
- Toutes contestations quelconques seront de la compétence des juridictions du siège social de la SVV. La loi Française régit l'ensemble des relations contractuelles entre les parties.
- Le commissaire-priseur a la totale maîtrise de la vente notamment pour ce qui concerne la mise à prix, l'ordre de présentation des lots, le pas d'enchères.
- Le délai de prescription est de 5 ans pour l'action en responsabilités de l'OVV Anticothermal ou de l'expert.
- Il est précisé que certains biens sont soumis à une législation particulière :
 - Autorisation pour achat d'armes ou port d'armes, etc...
 - Certificat CITES.
 - Droit de suite.
 - L'exportation de biens culturels : l'acheteur ne peut conditionner son paiement à l'obtention du certificat d'exportation.
- Il existe un recueil des obligations déontologiques.

2. Concernant le règlement des lots :

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de l'OVV Anticothermal et de l'étude TEITGEN ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

- Le paiement des achetés aux enchères se fait au comptant.
- L'OVV Anticothermal se réserve le droit de demander à tout enchérisseur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires et d'effectuer un dépôt. L'OVV Anticothermal se réserve la possibilité de refuser l'accès à la vente à toute personne qui n'aurait satisfait à ces demandes.
- Les paiements en espèces sont acceptés :
 - Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur à son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.
 - Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.
 - Jusqu'à 500 euros lorsque l'achat porte sur des métaux précieux pour les particuliers (interdit pour les professionnels).
 - Si l'acquéreur achète plusieurs lots dans une même vente, le plafond s'entend pour l'ensemble de ces lots.

- La seule mention de la nationalité portée sur le passeport de l'acheteur étranger n'est pas suffisante pour déterminer sa résidence (une personne titulaire d'un passeport étranger peut être résident français). Il est indispensable de présenter un document établissant avec certitude la résidence effective de l'acheteur (un certificat de domiciliation établi par une autorité du pays de l'acheteur).

- Les objets de plus de 1 000 euros devront obligatoirement être réglés par virement ou par carte bancaire sur place.
En cas de vente en live, le paiement se fera par carte 3D sécurisée ou virement uniquement.

- Pour les paiements par chèque, les acheteurs seront priés de présenter 2 pièces d'identité (de la même personne, correspondant au nom du chèque).

- En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à la certitude du paiement et la vente ne sera considérée comme parfaite qu'après celle-ci (environ 5 semaines).

- Une fois l'adjudication prononcée, l'acheteur par ordre d'achat s'engage à régler le prix de vente + les frais de vente dès le lendemain de la vente sous peine de remise en vente sur folle enchère. Au-delà de 1 000€ les lots ne seront délivrés que si un virement bancaire a déjà été effectué et dont la trace figure sur nos relevés. En cas de paiement par chèque accompagné de deux pièces d'identité, un délai de rejet d'un mois sera observé avant la remise des lots.

- A défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception. A l'expiration du délai d'un mois, après cette mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 250€. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère. Le défaut de paiement expose le fol enchérisseur à une action en responsabilité et la possibilité d'inscription sur le fichier des mauvais payeurs.

3. Incidents de paiement. Fichier des restrictions d'accès des ventes aux enchères (TEMIS) :

L'OVV Antithermal et l'Etude TEITGEN sont abonnés au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de l'OVV Antithermal et de l'Etude TEITGEN, ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

• Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'Hôtel des Ventes Antithermal ou l'Etude TEITGEN

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'Hôtel des Ventes Antithermal ou l'Etude TEITGEN est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

- **Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)**

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

- **Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS**

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, l'OVV Antithermal et l'Etude TEITGEN pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

- **Durée d'inscription**

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

- **Responsabilités**

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM, l'OVV Antithermal et l'Etude TEITGEN, ont la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

L'OVV Antithermal et l'Etude TEITGEN, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

- **Droits des personnes**

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

Pour les inscriptions réalisées par l'Hôtel des Ventes Antithermal ou l'Etude TEITGEN : par écrit auprès de l'Hôtel des Ventes Antithermal, 12-14, Rue du Placieux, 54000 NANCY

Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

- **Coordonnées de l'Enchérisseur**

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'OVV Antithermal et l'Etude TEITGEN de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

4. Concernant les ordres d'achat :

- Le commissaire-priseur pourra se charger d'exécuter gratuitement tout mandat d'ordre d'achat écrit par les intéressés ne pouvant pas assister personnellement à la vente (ordres d'achat acceptés avec un versement de garantie de 20% de la mise à prix).

- La prise en compte des enchères par ordres d'achat écrits, par téléphone et internet ne pourra engager la responsabilité de l'OVV Antithermal ou de ses employés en cas de dysfonctionnement ou de défaut d'exécution (erreur, interruption ou omission dans la réception des enchères).

- En cas d'ordre d'achat envoyé par fax, courrier ou mail, prière de joindre la copie d'une pièce d'identité, ainsi qu'un RIB et un numéro de carte bancaire valide (avec sa date de validité), le règlement s'effectuant alors suivant la procédure bancaire de vente à distance.

- L'OVV Antithermal se réserve le droit de refuser toute demande incomplète ou tardive d'ordre d'achat, ainsi que les ordres d'achat provenant de clients ayant eu des problèmes de paiement avec l'OVV Antithermal auparavant.

- L'OVV Antithermal se réserve le droit de n'accepter les ordres d'achat ou demandes téléphoniques qu'à la réception d'un chèque de caution de la ½ de l'estimation accompagnée de 2 pièces d'identité.

5. Concernant les ordres d'achat téléphoniques :

- Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300 euros.
- Toute demande d'ordre d'achat devra être impérativement accompagnée de l'empreinte de carte bancaire.
- Toute demande de ligne téléphonique équivaut à un ordre d'achat ferme au prix minimum d'estimation et l'acheteur au téléphone sera réputé être le premier enchérisseur, même si l'opérateur tombe sur une messagerie.
- Le commissaire-priseur ne saurait être tenu des éventuels problèmes de liaison téléphonique en cas d'enchères par téléphone.

6. Enchères en direct et ordre d'achat secret via le service Live du site interencheres.com

- Pour enchérir en ligne, les enchérisseurs veilleront à s'enregistrer avant la vente.
- L'OVV Anticthermal ne saurait être tenu responsable d'un dysfonctionnement lié à la plateforme ou à la connexion

- Enchère en direct.

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à l'OVV Anticthermal et à l'Etude TEITGEN tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte de carte bancaire L'OVV Anticthermal et l'Etude TEITGEN se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat

- Ordre d'achat secret.

L'OVV Anticthermal et l'Etude TEITGEN n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants :

Jusqu'à 19€ : 5€

de 20€ à 199€ : 10€

de 200€ à 499€ : 50€

de 500€ à 999€ : 100€

de 1 000€ à 4 999€ : 200€

de 5 000€ à 9 999€ : 500€

de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€

de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€

de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€

de 100 000€ et plus : 10 000€.

L'OVV Anticthermal et l'Etude TEITGEN ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

7. Concernant l'enlèvement des lots :

- Une fois l'adjudication prononcée les meubles et objets sont sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il lui appartiendra de faire assurer les lots dès l'adjudication.
- La délivrance des objets adjugés s'effectue sur le lieu de la vente après complet paiement par l'adjudicataire.
- La tolérance d'un magasinage n'engage pas la responsabilité du commissaire-priseur à quelque titre que ce soit, l'objet étant considéré sous la garantie exclusive de l'adjudicataire sitôt l'adjudication prononcée. Les biens non retirés seront entreposés aux frais, risques et périls de l'acheteur. L'OVV Anticthermal ne sera tenue d'aucune garantie concernant ces dépôts.
- L'adjudicataire du lot doit en prendre possession dans un délai de 15 jours à compter de son règlement par virement ou carte bancaire sécurisée. Passé ce délai un droit de garde de 10 € par jour et par objet sera appliqué et le bien sera remis en vente ou payer ces droits de garde au bout de 30 jours.
- Sans enlèvement sous 4 mois les objets seront considérés comme abandonnés.

8. Concernant l'envoi des lots :

- En cas d'enchères à distances, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter, dans la mesure du possible, que l'objet adjugé lui soit transporté à l'adresse qu'il communiquera.
- Le colisage et l'envoi se fera par un prestataire externe, ses coordonnées seront communiquées après la vente.
Le transport s'effectuera aux risques et périls de l'adjudicataire qui pourra néanmoins, suivant le mode d'envoi choisi, souscrire une assurance garantissant la perte ou la détérioration de l'objet à l'occasion du transport. En cas d'envoi postal et de casse au cours de cet envoi il ne sera repris aucun lot : il appartient à l'acquéreur de faire des réserves à la réception du colis au préposé de la poste.
- Les lots sont envoyés dès leur paiement effectif.
Il ne sera donné aucun prix d'expédition avant le règlement complet des lots.
- Pour les envois encombrants, l'acquéreur devra choisir lui-même son transporteur et lui faire effectuer l'emballage sous sa seule responsabilité ; dans tous les cas, la Société de Vente n'est jamais réputée donneur d'ordre (expéditeur). Dans tous les cas, l'expéditeur est toujours l'acheteur, propriétaire de l'objet.
- En cas de fragilité des objets (vitre, etc...) la société de vente ou son prestataire se réservent le droit de refuser à procéder elle-même à l'emballage et à l'envoi des objets.
- La mise en relation avec un prestataire extérieur pour l'envoi des colis est un simple service rendu et ne saurait aucunement engager l'OVV Anticthermal sur le conditionnement ou les délais d'envoi.
- Dans tous les cas l'expéditeur n'est jamais la société de ventes mais le client acquéreur de l'objet.

9. Données personnelles :

Les données personnelles recueillies par l'OVV Antithermal sont traitées dans le respect du RGPD

L'OVV Antithermal et l'Etude TEITGEN a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

10. Droit de préemption :

- L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres conformément aux textes en vigueur.
- L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur devra confirmer la préemption dans les 15 jours.
- Un droit de préemption pourra être exercé dans les ventes totalement dématérialisées.

11. Propriété intellectuelle :

- Le commissaire-priseur a la totale maîtrise de la vente notamment pour ce qui concerne la mise à prix, l'ordre de présentation des lots, le pas d'enchères.
- Certains lots portant les numéros 0007 ou 52120 sont vendus sur réquisition de l'OVV Antithermal ou de ses dirigeants.